REPUBLIQUE DU BENIN

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR L' L'ETAT DES LIEUX DES SYSTHEMES D'INFORMATION DES MARCHES (SIM) AGRICOLES EXISTANTS

Octobre 2014

CONTENU DU DOSSIER

1. Avis d'Appel d'Offres;
2. Termes de Référence (TdR) ;
3. Règlement particulier de l'appel d'offres;
4. Projet de contrat de prestation de service

5. Annexes

- modèle de lettre de soumission ;
- modèle de référence des consultants ;
- modèle de composition de l'équipe et responsabilités de ses membres ;
- modèle de CV du personnel spécialisé ;
- modèle de Bordereau des Prix Unitaires ;
- modèle de Devis Quantitatif et Estimatif.

PIECE N° 1 :

AVIS D'APPEL D'OFFRES

1 - Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Agro Business Center (ABC), la SNV-Bénin lance une consultation restreinte pour le recrutement d'un consultant ou bureaux d'études pour la réalisation d'une **Etude sur l'état des lieux des Systèmes d'information des marchés SIM) agricoles au Bénin et dans la sous-région.**

2 - La consultation est ouverte à égalité de conditions aux **consultants** et **bureaux d'études nationaux et internationaux**, ayant des expériences confirmées dans la conduite de telles études aussi bien sur le plan national qu'international.

3- Les **consultants et bureaux d'études** intéressés par le présent avis de consultation peuvent obtenir de plus amples informations et prendre connaissance du dossier à partir du **vendredi 21 novembre 2014** au siège de Agrobusiness Center (ABC), Rue face Direction Départementale de la SONEB, quartier Avakpa, Porto Novo, Tel : (229) 20 21 43 93, Email : agrobusinesscenter@snvworld.org; ou télécharger le présent dossier à l'adresse www.snvworld.org ou sur la plateforme Agri hub Bénin :http://apf-benin.ning.com/

4 - Les offres établies en langue française, en deux (02) exemplaires dont un (1) original et une (01) copie, doivent être déposées ou envoyées à l'adresse électronique du centre ABC agrobusinesscenter@snvworld.org, au plus tard le **vendredi 19 Décembre 2014** à **11** Heures précises, avec la mention « **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR L'ETAT DES LIEUX DES SYSTEMES D'INFORMATION SUR LES MARCHES AGRICOLES AU BENIN ET DANS LA SOUS REGION»**

5 - L'ouverture des offres aura lieu le **vendredi 19 décembre à 15 heures** dans la salle de réunion du projet ABC à Porto Novo, en présence des soumissionnaires qui désirent y assister.

7 - Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt.

La Directrice Nationale de la SNV Bénin

Brigitte G. DIA

PIECE n° 2:

TERMES DE REFERENCE POUR RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR REALISATION D'UNE ETUDE SUR L'ETAT DES LIEUX DES SYSTEMES D'INFORMATION DES MARCHES (SYSTEMES D'INFORMATION SUR LES MARCHES) AGRICOLES AU BENIN ET DANS LA SOUS REGION»

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Dans les pays en développement, les systèmes d'information de marché (SIM) ont été introduits dans le cadre des politiques de libéralisation, au cours des années 1980, comme des dispositifs publics ayant pour fonction de collecter et diffuser des informations sur les échanges de produits agricoles. L'objectif de ces dispositifs était de rendre le marché plus transparent, et d'améliorer ainsi les anticipations et arbitrages des acteurs ainsi que la qualité de l'allocation des ressources. Bien que ciblant en priorité les opérateurs privés du marché (producteurs, commerçants et consommateurs), les SIM devaient aussi fournir à l'Etat des informations sur la conjoncture du marché, dans un objectif d'aide à la décision dans les domaines de politiques agricoles et de sécurité alimentaire. Le constat fait est que, les SIM agricoles n'ont pas répondu aux attentes, comme en témoigne le bilan très mitigé des SIM en Afrique, en Asie et en Amérique latine dressé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la fin des années 1990 (Shepherd, 1997).
Dans les années 2000, de nombreuses innovations ont été introduites dans les SIM, en grande partie grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) - notamment Internet et les téléphones cellulaires. De nouveaux types de SIM sont apparus. Ils se caractérisent par des modes de collecte et de diffusion de l'information beaucoup plus performants et souvent interactifs, par une implication d'acteurs non étatiques et d'organisations professionnelles, par la fourniture d'une gamme d'informations allant souvent bien au-delà des seuls prix, et, souvent, par un lien plus affirmé avec les institutions de marché (entrepôts de stockage, bourses ou structures de concertation entre acteurs du marché). Mais très rapidement, les nouveaux SIM se sont heurtés à des difficultés dont les plus importantes sont :

- La grande partie des SIM a été mise en place par des projets et programmes sans un accompagnement adéquat de l'Etat pour assurer leur durabilité
- Les Coûts de leur mise en place et de leur fonctionnement sont très élevés
- La fiabilité, le délai, la diversité et l'accessibilité des informations lorsqu'on tient compte de la fluctuation des marchés et de la périssabilité de certains produits…..

Dans le contexte béninois, les expériences de Système d'informations sur les Marchés (SIM) ne font pas légion. En dehors de l'office Nationale pour la Sécurité Alimentaire (ONASA) qui publie régulièrement les informations sur les marchés à travers une revue appelée « SIM », les SIM initiés par les projets dans ce domaine n'ont eu que pour une durée de vie, la durée des projets. Ceci pose la question de la durabilité des systèmes mis en place par le passé, les acteurs qui devraient assurer la gestion des SIM, le financement des SIM, le traitement et la diffusion de l'information. Ces questions restent poser dans le contexte béninois où on note encore une insuffisance d'information au profit des acteurs impliqués dans la commercialisation des produits agricoles.
Pour mieux aborder ces questions et fournir des informations utiles à ces acteurs, **l'Agrobusiness Center (ABC) en collaboration avec la plateforme Agri-Hub et des programmes ACMA et 2Scale (IFDC),** se propose de faire une étude (état des lieux) sur les expériences existantes en matière de SIM au niveau national et dans la sous-région.

Le présent TdR décrit les objectifs de la consultation, les résultats attendus, la durée de la mission, la responsabilité du consultant, les procédures de soumission et d'adjudication.

2. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

2.1 Objectif global de la mission

La présente étude initiée par le Centre d'affaire agricole vise à rassembler les différentes expériences en matière de SIM au Bénin et dans la sous-région.

2.2 Objectifs spécifiques

1) Identifier les types d'informations utiles aux acteurs du commerce des produits agricoles ;
2) Faire ressortir la dynamique des marchés transfrontaliers en lien avec les informations sur les marchés ;
3) S'informer sur les SIM existants au Bénin et dans la Sous-région, leur dispositifs de fonctionnement les acteurs impliqués, leur forces et faiblesses par rapport aux SIM ayant connu du succès;
4) Faire une analyse qui prend entre autre en compte la durabilité du centre ;
5) Identifier d'éventuels PTF pour la mise en œuvre du dispositif ;
6) Faire des propositions de dispositifs de collecte de traitement et de diffusion des informations en tenant compte de son coût, de son caractère accessible et des rôles de chaque acteur à impliquer ;
7) Prendre contact avec les structures étatiques pour connaitre leur intérêt par rapport à la proposition ;
8) Présenter les résultats du dispositif à une rencontre regroupant les principaux acteurs.

•2.3 **Résultats attendus de la mission**

A la fin de cette étude :

- Les besoins réels des PME sur les informations sur les marchés sont connus et les gaps identifiés ;
- Des expériences en matière de SIM tant au niveau national qu'au niveau régional ont été capitalisées (approches comparatives, dispositif et fonctionnement) ;
- Les types d'informations et les acteurs à impliquer ont été identifiés ;
- La dynamique des marchés transfrontaliers en lien avec les informations est étudiée ;
- Des dispositifs de collecte, de traitement, de diffusion des données sont proposés aux coordinations des trois projets (ACMA, ABC, 2SCALE) prenant en compte la durabilité.

3. PROFIL ET TACHES DU CONSULTANT

Les consultants doivent:

- Etre des experts techniques dans le domaine de la mise en place des systèmes d'information sur les marchés agricoles au niveau national et régional, (03 ans minimum) ;
- Avoir un niveau d'étude équivalent à un BAC+ 5 minimum en informatique;
- Avoir d'excellentes connaissances des systèmes d'information ;
- Avoir un bon niveau de connaissances spécifiques dans le domaine agricole ;
- Avoir une expérience dans la réalisation de mission de ce type par les attestations ou certificats de bonne fin d'exécution ;
- Avoir une bonne capacité de synthèse et de schématisation;
- Etre un bon vulgarisateur ;
- Compétences managériales, commerciales, logistiques par des attestations ou diplômes ;

- Avoir une bonne qualité d'écoute et surtout avoir une connaissance au niveau régional.

Le Consultant aura pour taches :

Le (la) consultant(e) aura pour tâches principales de :

a. Proposer une méthodologie et un plan de travail pour la conduite de la mission

b. Proposer des outils de collecte et d'analyse des données ;

c. Conduire la mission en :

- Collectant des données sur le terrain;
- Traitant et analysant les données collectées selon la méthodologie convenue ;

d. élaborer un rapport provisoire de mission

e. élaborer le rapport final de la mission

Le consultant devra accorder les meilleurs soins à la réalisation de l'objet de la présente consultation.

- **LANGUE DE TRAVAIL**

La langue de travail de la mission ainsi que de rédaction des différents documents et rapports est le français.

4. METHODOLOGIE

5.1 Propositions à faire par le consultant

Le consultant devra proposer une méthodologie détaillée et suffisamment explicite, précisant les différents outils à utiliser pour atteindre les objectifs de l'étude.

5.2 Durée du déroulement de la mission

La mission démarrera Courant janvier et février 2015 devra se terminer au plus tard le 28 février 2015 pour une durée qui ne devra pas excéder 30 jours. Le nombre de jours à consacrer à chaque étape de la mission et le nombre d'experts requis seront précisés par le Consultant dans les offres.

6. FINANCEMENT DE LA MISSION

La présente mission est financée par Agro Business Center (ABC).
Les frais de déplacement et autres frais pertinents seront inclus dans les prestations du consultant.

7. Produits attendus du consultant:

Le Prestataire sous la supervision d'Agrobusiness Center (ABC) rendra :

-Un rapport provisoire en deux (02) exemplaires en version hard et une copie en version électronique, dix (10) jours après la fin de la collecte de données.

-Un rapport final produit en deux (02) exemplaires sur papier et une version électronique. Ce rapport prendra en compte toutes les observations de ABC et celles des autres partenaires comme ABC et ACMA et 2scale

PIECE n° 3 :

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 : **OBJET**
Le présent règlement particulier de la consultation a pour objet de fournir aux soumissionnaires, les informations nécessaires à la préparation de leurs offres et de définir les conditions de déroulement de la consultation.

ARTICLE 2 : **CONDITIONS DE PARTICIPATION**
Peuvent prendre part à la consultation, les cabinets ou les consultants ayant une expérience confirmée dans des prestations similaires déjà réalisées (preuve de bonne fin d'exécution).

ARTICLE 3 : **DELAI D'EXECUTION**
Le délai d'exécution de la mission est de 30jours. La mission se déroulera de façon discontinue à compter de la date de démarrage qui serait convenue.

ARTICLE 4 : **DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CONSULTATION**
Les pièces constituant le dossier de consultation sont :
a) l'avis d'appel d'offres
b) les Termes de Référence (TdR)
c) le présent règlement de la consultation
d) le projet d'accord de marché
e) les annexes :
   - modèle de lettre de soumission
   - modèle de référence des consultants
   - modèle de composition de l'équipe et responsabilités de ses membres
   - modèle de CV du personnel spécialisé
   - modèle de cadre de Bordereau de Prix Unitaires
   - modèle de cadre de Devis Quantitatif et Estimatif.

ARTICLE 5 : **CONSTITUTION DES OFFRES**
Le soumissionnaire présentera une offre technique et une offre financière.

5-1 OFFRE TECHNIQUE
L'offre technique comprend :
Partie A1 : Références administratives pour les bureaux/cabinets d'étude
1) Copie légalisée du registre de commerce ou tout document juridique tenant lieu
2) La copie de l'IFU
3) Original de l'attestation des impôts prouvant que le soumissionnaire est à jour du fisc jusqu'aux derniers termes échus à la date de dépôt des offres ;
4) Attestation de non faillite datant de moins de trois mois en original ou copie légalisée
5) Original de l'attestation de la CNSS prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de l'institution jusqu'au dernier trimestre échu à la date de dépôt des offres ;
6) l'original du relevé d'identité bancaire délivré par une institution financière agréée au Bénin, domiciliataire du compte du soumissionnaire

Partie A2 : Références administratives pour les Consultants
1) la copie de l'IFU

NB : Toutes ces pièces précitées sont obligatoires. L'absence, la non conformité ou la non validité de l'une de ces pièces est éliminatoire

Partie B : Références techniques

1) les commentaires et suggestions sur les termes de référence
2) la méthodologie proposée par le soumissionnaire pour la réalisation de la mission
3) la liste des références techniques du soumissionnaire (conformément au modèle en annexe), accompagnée des attestations de bonne fin
4) la composition de l'équipe à mettre en place ainsi que les curricula - vitae des membres de l'équipe, conformément aux modèles en annexe et les copies certifiées des diplômes des membres de l'équipe
5) la liste des moyens matériels à affecter pour la réalisation de la mission
6) le planning détaillé des tâches, signé, daté et cacheté aux dernières pages

5-2 <u>OFFRE FINANCIERE</u>

L'offre financière comprend :

1) la lettre de soumission remplie à chaque page, signée, datée et cachetée à la dernière page, suivant le modèle de soumission joint en annexe ;
2) le bordereau des prix unitaires paraphé, signé, daté et cacheté à la dernière page ;
3) le devis quantitatif et estimatif paraphé, signé, daté et cacheté à la dernière page ;

<u>N.B</u> : Toutes les pièces ci-dessus énumérées et constituant les pièces de l'offre financière sont obligatoires. L'absence, la non-conformité ou la non validité de l'une quelconque de ces pièces est éliminatoire.

<u>ARTICLE 6</u> : **PRESENTATION DES OFFRES**

L'offre doit être présentée en deux (02) exemplaires dont un (01) original et une (01) copie marquée comme telle.

Toutes les pièces constitutives des offres seront contenues dans deux (02) enveloppes distinctes à savoir :

- **une enveloppe intérieure « A »** portant nom et adresse du cabinet**.** Dans cette enveloppe **A** marquée « **offre technique »,** seront regroupées les pièces relatives à l'offre technique ;
- **une enveloppe intérieure « B »** portant nom et adresse du cabinet**.** Dans cette enveloppe **B** marquée « **offre financière »,** seront regroupées toutes les pièces se rapportant à l'offre financière.

Ces deux enveloppes seront placées dans une **troisième enveloppe « C** » absolument neutre et ne portant que la mention ci-après : **« DOSSIER DE CONSULTATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR REALISATION D'UNE ETUDE SUR L'ETAT DES LIEUX DES SIM AGRICOLES AU BENIN ET DANS LA SOUS REGION»**
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE

<u>N.B</u> : **Toute offre non conforme à la présentation ci-dessus décrite sera purement et simplement rejetée lors de la séance d'ouverture des plis.**

ARTICLE 7: **ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION**
Le présent dossier de consultation peut être obtenu auprès de l'Assistante administrative du projet ABC à Porto Novo ou transmis par mail à l'adresse des soumissionnaires.

ARTICLE 8 : **MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION**
La SNV-Bénin peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un candidat, modifier par voie d'amendements le dossier de consultation.
La modification sera notifiée par écrit ou courriel à tous les candidats qui auront acheté le dossier de consultation.
Pour leur donner le délai nécessaire pour la prise en considération de la modification dans la préparation de leurs offres, la date limite de dépôt des offres peut être reportée et leur être notifiée par la même voie.

ARTCLE 9 : DEPOT DES OFFRES
Les offres doivent être déposées sous plis fermés, aux dates et heures indiquées dans l'avis de consultation et au secrétariat administratif du projet Agro Business Center à Porto Novo. Toute offre parvenue en dehors de ce délai ne sera pas acceptée.

ARTICLE 10 : **OUVERTURE DES OFFRES**
L'ouverture des offres a lieu en séance publique aux date, heure et lieu fixés dans l'avis de consultation et consiste en la vérification de l'état des plis et en l'ouverture de l'enveloppe extérieure suivie de l'ouverture de la 1ere enveloppe dénommée **« offre technique ».** La deuxième enveloppe à savoir l'offre financière ne sera pas ouverte à la présente étape.
Il est donné lecture à haute voix :

- du nombre des plis reçus ;
- de l'identité des soumissionnaires ;
- des pièces contenues dans l'offre technique.

A l'issue de l'ouverture des offres, il est pris acte des éventuelles déclarations et un procès-verbal d'ouverture des offres est établi. Les travaux de dépouillement seront organisés par le comité mis en place pour la sélection du consultant.

ARTICLE 11 : **COMPLEMENTS D'INFORMATIONS**
Le comité d'analyse des offres pour mieux apprécier les offres se réserve le droit de demander au soumissionnaire de fournir par écrit toute information complémentaire à l'appui des informations données par ses documents.
Le soumissionnaire est tenu de donner suite dans les délais prescrits. La réponse à donner ne doit pas avoir pour effet de modifier le contenu de l'offre.

ARTICLE 12 : **CARACTERE CONFIDENTIEL**
Après l'ouverture des offres, aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres d'une part et aux recommandations relatives à l'attribution du marché d'autre part ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ni à toute autre personne étrangère à la procédure d'analyse et d'évaluation, et ce, jusqu'à l'annonce par la SNV-Bénin, sur proposition du comité d'analyse des offres, de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu.
Toute tentative par un soumissionnaire d'influencer les membres du comité d'analyse des offres au cours de la procédure d'analyse, d'évaluation et de comparaison des offres et dans sa décision relative à l'attribution du marché, conduira au rejet de l'offre de ce soumissionnaire.

ARTICLE 13 : **EVALUATION – COMPARAISON DES OFFRES**
L'analyse, l'évaluation et la comparaison des offres se feront en deux (02) étapes de la manière suivante :

- évaluation des offres techniques ;
- évaluation des offres financières.

13.1 Evaluation des offres techniques : 100 points

13.1.1 Vérification des offres

Il s'agit de :

- la vérification de la présence matérielle des pièces requises ;
- la vérification de la validité des pièces présentées ;
- la vérification de la conformité de ces pièces par rapport aux modèles exigés dans le dossier

13.1.2 La cotation des offres
La cotation des offres techniques se fera sur la base des barèmes contenus dans le tableau de critères ci-après :

TABLEAU D'ECLATEMENT DE CRITERES D'EVALUATION

N°	CRITERES D'EVALUATION	NOTES
1	Présentation de l'offre	**5**
2	Méthodologie	**25**
3	Références techniques	**25**
4	Moyens humains affectés à la mission notamment les experts	**25**
5	Moyens matériels affectés à la mission	**15**
6	Planning détaillé d'exécution de la mission	**05**
	TOTAL	**100**

A l'issue de l'évaluation technique, les consultants dont la note technique sera inférieure à soixante (60) points sur 100 (60/100) seront éliminés et leurs offres financières ne seront pas ouvertes. Au cas où il n'y a qu'une seule offre technique qui soit retenue, l'évaluation financière ne se fera que sur l'offre financière du consultant concerné. Ainsi, la note affectée à l'offre financière sera de 100 points.

13.2 Evaluation des offres financières (100 pts)
Seules les offres restées en lice à l'issue de l'analyse technique feront l'objet de l'évaluation financière. Cette dernière consistera en :

- la vérification des offres ;
- la cotation des offres.

13.2.1 Vérification des offres
Il s'agit de :

- la vérification de la présence matérielle des pièces requises ;
- la vérification de la validité des pièces présentées ;
- la vérification de la conformité de ces pièces ;

- la vérification de la conformité entre les prix en lettre et ceux en chiffre du bordereau des prix unitaires. En cas de contradiction, les prix en lettres feront foi ;
- la vérification de la concordance entre les prix unitaires du bordereau des prix unitaires et les prix unitaires appliqués dans le devis quantitatif et estimatif. En cas de contradiction, les prix du bordereau des prix unitaires feront foi.

A l'issue de l'évaluation financière, les soumissionnaires restés en lice seront classés par ordre croissant du montant corrigé des offres.

13.2.2 Cotation des offres financières

La proposition financière la moins disante aura la note 100 points.

La note de l'offre concernée sera : $\frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre à évaluer}} \times 100$

13.2.3 : Note générale

La note générale (NG) accordée à une offre est égale à la somme de sa note technique (NT) pondérée du coefficient 0,60 et de sa note financière (NF) pondérée du coefficient 0,30 soit **NG = 0,60 NT + 0,30 NF.**

Article 14 : **PROPOSITION D'ATTRIBUTION**

Au terme de l'analyse et de la comparaison des offres, celles-ci seront classées par ordre décroissant des notes obtenues.

Le consultant classé premier (celui qui a obtenu la note la plus élevée en additionnant les notes technique et financière pondérées) sera déclaré adjudicataire provisoire et deviendra adjudicataire définitif après conclusion des négociations.

Il devra dans un délai de trois (03) jours ouvrables, adresser à la SNV-Bénin, sa ferme acceptation de venir aux négociations. Si tel n'était pas le cas, ou si les négociations n'aboutissaient pas, le consultant classé second (celui dont la note finale est immédiatement inférieure) est déclaré adjudicataire provisoire puis invité aux négociations. Il en sera ainsi jusqu'à ce que les négociations aboutissent avec l'un des consultants.

Article 15 : NOTIFICATION

Le consultant retenu en recevra notification à l'adresse officielle mentionnée dans sa soumission. Dans un délai de trois (03) jours ouvrables, il devra saisir par écrit la SNV-Bénin de sa déclaration ferme d'accepter l'attribution du marché.

Le marché sera alors rédigé sur la base de l'offre corrigée, puis soumis au consultant pour vérification, multiplication en deux (02) exemplaires et signature.

ARTICLE 16 : DISPOSITIONS DIVERSES

La SNV-Bénin se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure de consultation à un moment quelconque avant l'attribution du marché, sans, de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis des soumissionnaires concernés, ni être tenue de les informer des raisons de sa décision.

Tout soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester pour quelque motif que ce soit, le bien-fondé de la préférence donnée à l'offre d'un concurrent, ni être indemnisé de ce fait ou pour toute autre raison que ce soit.

Article 17 : SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

La SNV-Bénin se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation sans en courir une action en justice.

PIECE n° 4 :

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

N°……

ENTRE

La SNV (Organisation Néerlandaise de Développement) au Bénin désignée ci-après par la « **SNV-Bénin** » représentée **par ……, Directrice Nationale**;
Adresse : Zone résidentielle Camp Guézo, rue 5102 porte 225
Tel : 00 229 21 31 31 42/21 31 21 22
E-mail : benin@snvworld.org
ci- après nommé commanditaire d'une part,

Et
……..représenté par son Directeur Général, …….

Adresse : …… Bénin
Tel ……..
E-Mail: ……
Ci-après nommé « **Prestataire** » d'autre part ;

Il A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet du Contrat
L'objet du contrat est la préparation et l'Organisation d'un salon de la qualité des produits agroalimentaires.

Article 2 : Pièces contractuelles
Les pièces contractuelles suivantes font partie intégrante de ce contrat :

- Les DAO de l'étude annexés à ce contrat.
- Offre technique et financière du Prestataire
- Offre financière reprise après séance de cadrage et de négociation.
- Le chronogramme des activités conjointement validés par les deux parties
- Document du projet.

Article 3 : Durée de l'intervention
La durée de réalisation de la mission est de **30 jours**. La mission se déroulera de façon discontinue à compter de ……., date de signature du contrat et prend fin le ……., selon le calendrier proposé par le prestataire et accepté par la SNV-Bénin.

Article 4 : Prestation
Le prestataire aura pour mission de :

- Elaborer le guide d'enquête;
- Identifier les fournisseurs de services d'affaires autres que ceux qui sont déjà dans la base de données de ABC
- Préparer et exécuter l'enquête
- Analyser et traitement des informations collectées durant l'enquête
- Restituer les résultats de l'enquête
- Elaborer le rapport de la mission
- Intégrer les éventuels amendements et finaliser le rapport

Article 5 : Engagement du prestataire
Le Prestataire de service, s'engage à :

- Exécuter le contrat selon les meilleures pratiques professionnelles.
- Respecter toutes les obligations légales qui lui sont applicables, notamment celles découlant du régime fiscal appliqué au prestataire

- Mettre à disposition de la SNV-BENIN les experts ayant le profil et les compétences présentés dans son offre,
- Préparer et exécuter les activités suivant le plan d'action retenu,
- Transmettre à la SNV pour les besoins de suivi, une planification des activités
- Produire sous forme électronique non protégé (fichier) et en version papier reliée tous les livrables consignés dans les TdR et repréciser dans le contrat.

Si un événement imprévu entrave directement ou indirectement la prestation de service, partiellement ou totalement, le **Prestataire**, sans délai en informe la SNV-Bénin.

Le prestataire s'engage également à respecter les valeurs de la SNV en matière de code de conduite, du code de la protection de l'enfant pendant l'exécution du présent contrat.

Article 6 : Engagement de la SNV
La SNV-Bénin en tant que partie au contrat se réserve le droit d'apprécier la qualité de la prestation fournie par **Prestataire** au terme de ce contrat. La SNV-BENIN s'engage à :

- Mettre à la disposition du **Prestataire**, les ressources financières et les appuis techniques nécessaires pour la bonne exécution du présent contrat ;
- Assurer le suivi et évaluer la prestation fournie au terme de ce contrat en rapport avec les TDR de la mission. Ce travail de suivi doit se faire pendant et à la fin de la mission.
- Le plan de suivi sera validé par les deux parties et au contrat

Si le **Prestataire** n'exécute pas ses obligations contractuelles conformément aux dispositions du contrat, la SNV-BENIN peut résilier le contrat sans préjudice. Elle peut également réduire le temps de travail ou récupérer ses paiements proportionnellement à l'inexécution constatée.

Article 7 : Coût de la prestation et modalités de paiement
Le montant de la présente prestation, TTC, s'élève à la somme de ……..**FCFA.**

Le règlement sera effectué selon les échéanciers ci-après :

N°	Désignation	Chronogramme	Livrables attendus par période suivant les DAO	Proportion à payer	Délai
1	Démarrage de la mission (avance)	T_0		30%	
2	Approbation des documents d'étapes/rapports provisoires en lien avec les résultats obtenus effectivement pour l'étude	T_1		20%	
3	Approbation des documents d'étapes/rapports provisoires en lien avec les résultats obtenus effectivement sur le terrain.	T_2	-	50 %	

Le règlement s'effectuera sur présentation de facture, par chèques ou virements bancaires en monnaie locale (Francs CFA).

Le Prestataire / cabinet d'étude sera astreint au paiement de l'AIB exigible sur les honoraires relatifs au marché et facturé au taux de 1% ou 5% suivant sa situation fiscale. Ce montant sera prélevé à la source par le service chargé d'exécuter le paiement et reversé à la Recette des Impôts compétente.

<u>Article 8</u> : Souscription à une assurance
Le **Prestataire** doit souscrire à une assurance dont il lui reviendra d'assumer les coûts sans que la responsabilité de la SNV-Bénin ne soit recherchée à cet effet.

<u>Article 9</u>: Pénalités
En cas de non-respect des engagements contractuels par le prestataire les pénalités suivantes s'appliqueront selon les cas :

- Retard dans la transmission de la planification de la mission, il est prévu une pénalité de 1% du montant total par jour de retard).
- Retard dans la transmission des rapports d'activités (le provisoire et le définitif), (il est prévu une pénalité de 1% du montant total par jour de retard).
- Retard dans la transmission de tout autre livrables prévus dans les TdR et le présent contrat (il est prévu une pénalité de 2% du montant total par jour de retard).

<u>Article 10</u> : Résiliation unilatérale par les parties

- En cas de retards répétés (03 fois) dans la transmission des documents précisés à l'article 9, la SNV peut décider de suspendre / résilier l'exécution du présent contrat après une mise en demeure préalable écrite de sept (7) jours restée sans suite.
- En cas de non-respect dûment constaté des engagements par la SNV, le prestataire peut décider de suspendre / résilier l'exécution du présent contrat après une mise en demeure préalable écrite de sept (7) jours restée sans suite.

<u>Article 11</u> : Langue de travail
La langue applicable au contrat et à toutes les communications y afférentes est le Français.

<u>Article 12</u> : Révision/modification du contrat
Le présent contrat peut être révisé et modifié par avenant selon les modalités discutées et arrêtée par les deux parties.

<u>Article 13 :</u> Personnes de contact pour l'exécution du contrat

Pour la SNV-Bénin : **.....**.

Pour le Cabinet: **.....**

<u>Article 14</u> : Election de domicile et Loi applicable en cas de litige
Pour l'exécution des présents contrats, les parties feront élection de domicile respectivement à Cotonou et aux adresses ci-dessus indiquées.

Tout litige qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat sera traité en premier lieu par voie de conciliation. Si cette voie ne porte pas fruit, les autorités judiciaires du lieu d'établissement de ce contrat pourront être saisies par l'une ou l'autre partie.

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature.

En foi de quoi, les parties contractantes apposent leurs sceaux et signatures à la date ci- dessous.

Fait en trois (03) exemplaires originaux à Cotonou, le …….

La Directrice Nationale SNV-Bénin	**Le Directeur Général / Consultant indépendant**
Brigitte G. DIA	**.....**

ANNEXES

ANNEXE 1

MODELE DE SOUMISSION

Consultation n°….SNV/ABC/ … du ……

Relative à la réalisation d'un recensement des fournisseurs de services d'affaires aux entreprises agrobusiness

Je soussigné (e) Nom et prénoms……

agissant en qualité de……...

au nom et pour le compte de ……...

dénommé dans ce qui suit "Consultant"

inscrit au registre fiscal sous le numéro IFU ……

domicilié à l'adresse……

B.P. ……. Téléphone …….

et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

après avoir pris connaissance du dossier de consultation relative à la réalisation d'un recensement des fournisseurs de services d'affaires aux entreprises agrobusiness notamment des documents ci-après :

- avis de consultation
- termes de référence (TDR),
- règlement particulier de la consultation,
- modèle de soumission,
- modèle de fiches et attestations diverses,
- projet d'accord de marché,

En acceptant les conditions,

- m'engage en tant que Consultant/Bureau d'Etudes, à les exécuter conformément aux prescriptions du dossier de consultation et pour un montant global Hors Taxes de ……(en chiffres) FCFA.
- remets revêtue de ma signature la soumission et m'engage, si la soumission est acceptée, à réaliser les études proprement dites dans un délai de …… jours
- accepte de rester lié(e) par ma soumission pendant un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date fixée pour le dépôt des offres,
- reconnais, jusqu'à ce que le marché soit élaboré et signé que la présente soumission acceptée par vous vaut engagement.

Il est entendu que vous pouvez ne retenir aucune des candidatures présélectionnées que vous recevez ou ne pas donner suite à la présente consultation.

J'accepte que les sommes dues en exécution du contrat objet de la présente soumission, soient payées en Francs CFA et versées au compte n° …….. domicilié à ……. ouvert au nom de ……..…… déduction faite de l'AIB à reverser au Trésor.

Sont annexées à la présente soumission toutes les pièces exigées dûment complétées et signées.

En foi de quoi je soumets et j'appose ma signature.

Fait en un seul original

A ……..…….. , le ……..

(Nom et qualité du soumissionnaire)

Signature et cachet

ANNEXE 2

REFERENCES DES CONSULTANTS

Services rendus pendant les cinq dernières années qui illustrent leurs qualifications

A l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre cabinet ou bureau d'études a obtenus par contrat, soit en tant que seul cabinet, soit comme l'un des principaux partenaires d'une association.

Nom du Consultant : ……

Nom de la Mission :		Pays :
Lieu :		Personnel spécialisé proposé par votre Cabinet/Bureau (profils) :
Nom du Client :		Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :		Nombre de mois de travail ; Durée de la Mission ;
Date de démarrage (mois/année) ;	Date d'achèvement (mois/année) ;	Valeur approximative des services.
Nom des consultants associés/partenaires éventuels ;		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés ;
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordonnateur du projet, Responsable de l'équipe) ;		
Descriptif du projet :		
Description des services effectivement rendus par votre personnel		

ANNEXE 3

COMPOSITION DE L'EQUIPE ET RESPONSABILITES DE SES MEMBRES

*1 – **PERSONNEL TECHNIQUE ET DE GESTION***

NOM & PRENOMS	QUALIFICATION	POSTE DE RESPONSABILITE DANS l'EQUIPE	SEXE	ATTRIBUTIONS

2 – PERSONNEL D'APPUI

NOM & PRENOMS	QUALIFICATION	POSTE DE RESPONSABILITE DANS l'EQUIPE	SEXE	ATTRIBUTIONS

ANNEXE 4

MODELE DE CURRICULUM VITAE DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE

Nom et Prénoms :

Profession :

Nombre d'années d'expériences :

Nationalité :

Fonction Proposée au sein de l'Equipe :

PRINCIPALES QUALIFICATIONS : (1)

(Indiquer en résumé la formation et l'expérience de l'expert permettant d'expliquer sa sélection pour la fonction proposée au sein de l'équipe. Décrire le degré de responsabilité du consultant dans des projets similaires, indication des dates et lieux. Ne pas dépasser une demi page.) (1)

FORMATION ACADEMIQUE : (2)

(Indiquer brièvement les noms des établissements universitaires et autres institutions d'enseignement spécialisé fréquentés par l'expert, les dates et diplômes obtenus.) (2)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : (3)

(Indiquer tous les postes occupés par l'expert depuis la fin de ses études, avec indication des dates, nom des employeurs, titre des postes occupés et lieux d'affectation).

En ce qui concerne l'expérience acquise au cours des dix dernières années : indiquer également les types d'activités et le cas échéant joindre des références fournies par les clients.

LANGUES

(Indiquer l'aptitude à parler, à lire et écrire chaque langue par la mention : " excellent, bien, passable ou médiocre ".)

Signature de l'intéressé

ANNEXE 5

MODELE DE CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

(en francs CFA et en Hors Taxe)

N°	DESIGNATION	UNITE	PRIX UNITAIRE	
			En chiffres	En toutes lettres
A	PERSONNEL			
	Consultant 1 - Chef d'équipe Discipline : ……	Homme-jour		
	Consultant 2 – Niveau …… Discipline : …….	Homme-jour		
B	DEPLACEMENT/SEJOUR			
	Déplacement sur le terrain	FF		
	Per Diem/frais de séjour sur le terrain - catégorie 1	Jour		
	Per Diem/frais de séjour sur le terrain - catégorie 2	Jour		
	Per Diem/frais de séjour sur le terrain - catégorie 3	Jour		
C	DIVERS			
	Frais de rapportage	Jour		
	…….	……		

NB : La colonne désignation du tableau peut être complétée par le soumissionnaire. Des lignes peuvent être supprimées ou ajoutées.

ANNEXE 6

MODELE DE CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF
(en francs CFA et en Hors Taxe)

A) PERSONNEL	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Consultant 1 - chef d'équipe Discipline : …….. Consultant 2 Discipline : ……	Homme-jour Homme-jour			
SOUS TOTAL A				
B) DEPLACEMENT /SEJOUR				
Déplacements	FF			
Per Diem/frais de séjour sur le terrain catégorie 1	jour			
Per Diem/frais de séjour sur le terrain catégorie 2	jour			
Per Diem/frais de séjour sur le terrain catégorie 3	jour			
SOUS TOTAL B				
C) DIVERS				
Frais de rapportage	Jour			
…….	…….			
SOUS TOTAL C				
TOTAL (A+B+C)				

NB : La colonne désignation du tableau peut être complétée par le soumissionnaire. Des lignes peuvent être supprimées ou ajoutées.